

Conseil d'Administration du Mardi 12 mars 2024 Délibération n°CA-2024-02

NATURE : Affaires financières
Objet : Approbation d'une convention

Vu le code de l'éducation,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu la délibération n°CA-2020-02 du 21 février 2020 portant détermination des catégories de contrats marchés et conventions soumis à l'approbation du conseil d'administration et la délibération n° CA-2022-26 du 12 juillet 2022 modifiant les seuils.

Dans le cadre des dispositions combinées des articles 20 et 22 du décret n°89-902 du 18 décembre 1989, il y a lieu de demander au conseil d'administration d'approuver la convention conclue avec l'Observatoire des politiques culturelles dans le cadre du partenariat de formation professionnelle continue concernant la 5^{ème} année du Diplôme de Sciences Po Grenoble, parcours « Direction de Projets Culturels ».

Annexe : Convention de partenariat avec l'Observatoire des politiques culturelles.

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote

Nombre de présents 16

Nombre de procurations 14

Votre « Pour » 30

Vote « Contre » 00

Abstentions 00

Décision du Conseil d'administration : Le conseil d'administration approuve la convention annexée à la présente délibération.

Jean-Luc Névéche
Président du Conseil d'administration

